



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE  
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Céline MIEHE, Erika HELM-KUPPEK, Guillaume SEVIN.

Membres excusés :

Thierry SALTZMANN procuration à Pierre REMY  
Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE  
Anne DABRY procuration à Frédéric BRENDER  
Daniel GODINAT procuration à Jean-Marc PILOT  
Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI

Membres non excusés :

Linda MANA  
Bernard RAILLARD

Vanessa MEYER est présente.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 6 septembre 2024.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024**

Après délibération, le conseil municipal, approuve avec 14 voix pour et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) le procès-verbal du 25 juin 2024.

**3. Etude de faisabilité de l’ADAUHR - Réaménagement de la médiathèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve l’étude de faisabilité de l’ADAUHR ;
- approuve l’estimation des travaux pour un montant de 163 200 € TTC ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal.

#### **4. Etude de faisabilité de l'ADAUHR – Réorganisation de la cour d'école élémentaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve l'étude de faisabilité de l'ADAUHR ;
- approuve l'estimation des travaux pour un montant de 316 800,00 € TTC ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal.

#### **5. Demande d'admission en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :
  - 6541 – Créances admises en non-valeur 5 397,83 € ;
  - 6542 – Créances éteintes 2 114,51 €.

#### **6. Demande de subvention – Fondation Saint Sauveur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- décide de verser une subvention de 300 euros ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

#### **7. Acquisitions foncières de la commune - Rue des Prés – Régularisation**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle section 35 n°290 à l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

#### **8. Acquisitions foncières de la commune - Rue des Prés – Régularisation**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle section 35 n°289 à l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

#### **9. Approbation de l'état du personnel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve l'état du personnel ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité territoriale.

#### **10. Adhésion à la convention de participation mutualisée Prévoyance proposée par le CDG 68 et participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1er janvier 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- fixe le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, soit à hauteur de 90 euros par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- adhère à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an.
- autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

#### **11. Lot de chasse n°1 – Changement de Présidence**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Céline MIEHE) :

- approuve l'agrément du nouveau président, M. Kay KYBURZ, domicilié à Grossaffoltern - SUISSE, pour le lot de chasse n°1 ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

**12. Label ACR Architecture Contemporaine Remarquable – Bâtiment de la Mairie**

Les élus proposent, à l'unanimité, d'ajourner ce point.

**13. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

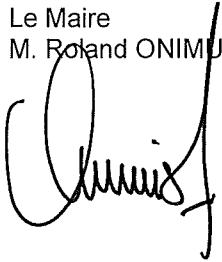
**14. Informations communiquées par les Adjointes**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**15. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

